

Les Partouzeurs Musicaux
69 rue de la Musique
75013 Paris

LE Partouzeur Musical
69 rue de la Partouze
75013 Paris

A Paris, le 5 janvier 2024

Objet : Mise en demeure

Monsieur LE Partouzeur Musical,

En dépit des relances restées jusqu'à ce jour infructueuses, nous constatons qu'à la date de la présente mise en demeure, vous n'avez toujours pas publié de nouveau billet et cela depuis le 17 septembre 2023 sur le blog officiel de la Partouze Musicale (<http://lapartouzemusicaled.blog.free.fr/>).

Cette situation regrettable nous impose la rédaction de cette mise en demeure afin de vous signifier notre mécontentement. Ainsi, à compter de la présente les intérêts moratoires commencent à courir, de fait vous disposez d'un délai de 10 jours ouvrables à compter de celle-ci pour rectifier cette situation périlleuse.

A défaut, nous serons dans l'obligation d'engager des poursuites judiciaires à votre rencontre. A ce titre vous serez redevable des séances de psychanalyses auxquelles tous les Partouzeurs Musicaux sont contraints d'assister depuis votre absence des radars du net.

En vertu de l'article 750-1 du Code de procédure civile issu de la loi du 18 novembre 2016 rendu applicable par le décret du 11 mai 2023, nous restons disponibles pour une résolution amiable du litige qui nous oppose.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur LE Partouzeur, nos sentiments les plus distingués.

Les Partouzeurs Musicaux
Et la Hussarde